



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

GUYANE

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS
N°R03-2019-150

PUBLIÉ LE 13 AOÛT 2019

Sommaire

DAC

R03-2019-08-09-001 - 2019 subdélégation questions administratives (2 pages) Page 3

R03-2019-08-09-002 - 2019 subdélégation sign ord sec DAC + annexe signatures (4 pages) Page 6

DAC

R03-2019-08-09-001

2019 subdélégation questions administratives

Arrêté du 9 août 2019

Portant subdélégation de signature au directeur adjoint, au secrétaire général et aux chefs de service de la DAC pour les questions administratives

PREFET DE LA REGION GUYANE

DIRECTION DES AFFAIRES
CULTURELLES DE LA GUYANE
Secrétariat Général

Arrêté du 9 août 2019

Portant subdélégation de signature au directeur adjoint, au secrétaire général et aux chefs de service de la DAC pour les questions administratives

Le Directeur des affaires culturelles de Guyane,

VU le décret n° 2010-146 du 16 février 2010 modifiant le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs de Préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

VU le décret n° 2010-1582 du 17 décembre 2010 relatif à l'organisation et aux missions des services de l'Etat dans les départements et les régions d'outre-mer, à Mayotte et à Saint-Pierre-et-Miquelon ;

VU l'arrêté du Premier ministre, de la ministre de la culture et de la ministre des outre-mer en date du 27 octobre 2017 portant nomination de M. Guy SAN JUAN, conservateur général du Patrimoine, directeur de affaires culturelles de la Guyane à compter du 1^{er} novembre 2017 ;

VU l'arrêté du 6 août 2019 portant délégation de signature à M. Guy SAN JUAN, directeur des affaires culturelle de la Guyane, à compter du 1^{er} novembre 2017 ;

VU l'arrêté n° 0000025128 du 14 février 2018 portant renouvellement de détachement dans un emploi conduisant à pension de M. Michel VERROT, architecte urbaniste en chef de l'État, sur l'emploi de directeur adjoint des affaires culturelles de Guyane ;

VU l'arrêté n° 0000011660 du 19 janvier 2017 portant recrutement par voie de détachement de M. Cyril GOYER, attaché principal d'administration, à la direction des affaires culturelles de Guyane en qualité de secrétaire général ;

VU l'arrêté n° 0000028051 du 23 mai 2018 portant changement d'affectation avec changement de résidence administrative de M. David FOUCAMBERT, architecte et urbaniste de l'Etat en chef, à la direction des affaires culturelles de Guyane en qualité de chef de l'UTAP et conservateur des monuments historiques de Guyane, architecte des bâtiments de France sur le périmètre de la région administrative de Guyane ;

VU l'arrêté n° 0000029701 du 1^{er} aout 2018 portant accueil par voie de détachement de Mme Cindy DEBORGGRAEVE, attachée principale d'administration, à la direction des affaires culturelles de Guyane en qualité de responsable ressources et moyens ;

VU le contrat n° 0000004792 du 21 juin 2019, portant recrutement sur fonctions de M. Régis ISSENMANN en qualité d'agent contractuel à temps complet pour exercer les fonctions de Conservateur Régional de l'Archéologie au sein de la direction des affaires culturelles de Guyane ;

PREFET DE LA REGION GUYANE

ARRETE

Article 1 : l'arrêté du 7 septembre 2018 N° R03-2018-176 portant subdélégation de signature au directeur adjoint, au secrétaire général et aux chefs de services de la DAC pour les questions administratives est abrogé.

Article 2 : Subdélégation générale est donnée, en mon absence ou en cas d'empêchement, à:

- M. Michel VERROT, directeur adjoint de la direction des affaires culturelles de Guyane
- M. Cyril GOYER, secrétaire général - Adjoint au directeur de la direction des affaires culturelles de Guyane

Pour tous les actes cités aux articles 2 et 4 de l'arrêté susvisé relatif à la délégation de signature que m'a consentie le préfet de la région Guyane.

Article 3 : La subdélégation est accordée, en mon absence ou en cas d'empêchement, pour les actes cités aux articles 2 et 4 de l'arrêté susvisé relatif à la délégation de signature que m'a consentie le préfet de la région Guyane, dans le cadre strict de leurs attributions et missions à :

- M. Régis ISSENMANN, conservateur régional de l'archéologie
- M. David FOUCAMBERT, chef de l'UTAP et conservateur des monuments historiques de Guyane, architecte des bâtiments de France sur le périmètre de la région administrative de Guyane

Article 4 : La subdélégation est accordée, en mon absence ou en cas d'empêchement, pour les actes cités à l'article 2 de l'arrêté susvisé relatif à la délégation de signature que m'a consentie le préfet de la région Guyane, dans le cadre strict de ses attributions et missions à :

- Mme Cindy DEBORGGRAEVE, responsable ressources et moyens

Article 5 : Les dispositions contraires au présent arrêté sont abrogées.

Article 6 : Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Région Guyane.

Fait à Cayenne, le 9 août 2019

Le directeur des affaires culturelles

Guy SAN JUAN



DAC

R03-2019-08-09-002

2019 subdélégation sign ord sec DAC + annexe signatures

Arrêté du 9 août 2019

Portant subdélégation de signature au titre de l'article 10 du décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique pour l'ordonnancement secondaire des recettes et des dépenses imputées au budget de l'Etat à M. Michel VERROT, M. Cyril GOYER et Mme Cindy DEBORGGRAEVE, et habilitations informatiques à Mme Anita PAUL, Mme Nathalie PRIEM et Mme Stéphanie MICHOT

PREFET DE LA REGION GUYANE

DIRECTION DES AFFAIRES
CULTURELLES DE LA GUYANE
Secrétariat Général

Arrêté du 9 août 2019

Portant subdélégation de signature au titre de l'article 10 du décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique pour l'ordonnancement secondaire des recettes et des dépenses imputées au budget de l'Etat à M. Michel VERROT, M. Cyril GOYER et Mme Cindy DEBORGGRAEVE, et habilitations informatiques à Mme Anita PAUL, Mme Nathalie PRIEM et Mme Stéphanie MICHOT

Le Directeur des affaires culturelles de Guyane,

- VU** la loi organique n° 2001-692 du 1^{er} août 2001 modifiée relative aux lois de finances,
- VU** le décret n° 62-1587 du 129 décembre 1962 portant règlement général sur la comptabilité publique ;
- VU** le décret n° 2010-146 du 16 février 2010 modifiant le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs de Préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;
- VU** le décret n° 2010-1582 du 17 décembre 2010 relatif à l'organisation et aux missions des services de l'Etat dans les départements et les régions d'outre-mer, à Mayotte et à Saint-Pierre-et-Miquelon ;
- VU** l'arrêté du Premier ministre, de la ministre de la culture et de la ministre des outre-mer en date du 27 octobre 2017 portant nomination de M. Guy SAN JUAN, conservateur général du Patrimoine, directeur de affaires culturelles de la Guyane à compter du 1^{er} novembre 2017 ;
- VU** l'arrêté n° 0000025128 du 14 février 2018 portant renouvellement de détachement dans un emploi conduisant à pension de M. Michel VERROT, architecte urbaniste en chef de l'État, sur l'emploi de directeur adjoint des affaires culturelles de Guyane ;
- VU** l'arrêté n° 0000011660 du 19 janvier 2017 portant recrutement par voie de détachement de M. Cyril GOYER, attaché principal d'administration, à la direction des affaires culturelles de Guyane en qualité de secrétaire général ;
- VU** l'arrêté n° 0000029701 du 1^{er} août 2018 portant accueil par voie de détachement de Mme Cindy DEBORGGRAEVE, attachée principale d'administration, à la direction des affaires culturelles de Guyane en qualité de responsable ressources et moyens ;
- VU** l'arrêté n° 9705337 portant recrutement sur concours de Mme Anita PAUL, adjointe administrative principale de 1^{ère} classe, à la direction des affaires culturelles de Guyane occupant le poste de contrôleur de gestion ;
- VU** l'arrêté n° 0000004245 portant renouvellement du détachement de Mme Nathalie PRIEM, adjointe administrative principale de 2^{ème} classe, à la direction des affaires culturelles de Guyane ;
- VU** l'arrêté n° 0011153 portant recrutement par voie de détachement de Mme Stéphanie MICHOT, secrétaire administrative de classe supérieure, à la direction des affaires culturelles de Guyane occupant le poste de responsable des ressources humaines ;
- VU** l'arrêté du 6 août 2019 portant délégation de signature à M. Guy SAN JUAN, directeur des affaires culturelle de Guyane, à compter du 1^{er} novembre 2017 ;

PREFET DE LA REGION GUYANE

ARRETE

Article 1 : l'arrêté du 7 septembre 2018 N° R03-2018-176 portant subdélégation de signature au titre de l'article 10 du décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique pour l'ordonnancement secondaire des recettes et des dépenses imputées au budget de l'Etat à M. Michel VERROT et M. Cyril GOYER et Mme Cindy DEBORGGRAEVE, et habilitations informatiques à Mme Anita PAUL, Mme Nathalie PRIEM, Mme Stéphanie MICHOT et M. Fabrice FLEREAU-LEFFET est abrogé.

Article 2 : Subdélégation générale est donnée, en mon absence ou en cas d'empêchement, à M. Michel VERROT, directeur adjoint, et M. Cyril GOYER, secrétaire général - adjoint du directeur pour tous les actes visés dans l'arrêté susvisé relatif à la délégation de signature que m'a consentie le préfet de la région Guyane au titre de l'ordonnancement secondaire.

Article 3 : Subdélégation est donnée, en mon absence ou en cas d'empêchement, à Mme. Cindy DEBORGGRAEVE, responsable ressources et moyens pour les actes visés dans l'arrêté susvisé, article 5 BOP 224 action 7 relatif à la délégation de signature que m'a consentie le préfet de la région Guyane au titre de l'ordonnancement secondaire.

Article 4 : Subdélégation est consentie à Mme Anita PAUL et Mme Nathalie PRIEM au titre de l'ordonnancement secondaire (habilitations informatiques de validation) pour les actes liés à la programmation financière et budgétaire, à la répartition budgétaire et sa révision en cours d'exercice, à l'ordonnancement des recettes non fiscales et des dépenses des crédits alloués pour la Guyane dans les progiciels Arpège, Chorus Formulaire - CFO, et Chorus Cœur, pour l'ensemble des BOP visés dans l'arrêté susvisé, article 5.

Article 5 : Subdélégation est consentie à Mme Stéphanie MICHOT au titre de l'ordonnancement secondaire (habilitations informatiques de validation) pour les actes liés à la validation des ordres de missions et états de frais en tant que gestionnaire valideur et des relevés d'opérations Globéo (facturation centralisée FC – contrôle et validation) dans le progiciel Chorus-DT pour le BOP 224 action 7 visé dans l'arrêté susvisé, article 5.

Article 6 : Mme Cindy DEBORGGRAEVE est en outre nommée Personne Responsable du programme carte achat passé auprès de BNP Paribas.

Article 7 : La signature et le paraphe des agents habilités (hors habilitations informatiques) est accréditée auprès du comptable payeur selon les spécimens annexés au présent arrêté.

Article 8 : Les dispositions contraires au présent arrêté sont abrogées.

Article 9 : Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Région Guyane

Fait à Cayenne, le 9 août 2019

Le directeur des affaires culturelles

Guy SAN JUAN



PREFET DE LA REGION GUYANE


DIRECTION DES AFFAIRES
CULTURELLES DE LA GUYANE
Secrétariat Général

ANNEXE à l'arrêté du 9 août 2019 Portant subdélégation de signature au titre de l'article 10 du décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique pour l'ordonnancement secondaire des recettes et des dépenses imputées au budget de l'Etat à M. Michel VERROT, M. Cyril GOYER et Mme Cindy DEBORGGRAEVE, et habilitations informatiques à Mme Anita PAUL, Mme Nathalie PRIEM et Mme Stéphanie MICHOT

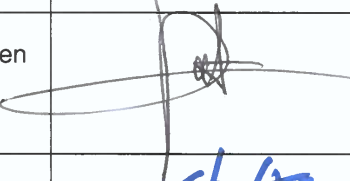

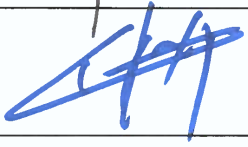

1. NOM et Prénom : SAN JUAN Guy
2. Fonction : Directeur des affaires culturelles de la Guyane

SPECIMEN POUR ACCREDITATION AUPRES DU COMPTABLE ASSIGNATAIRE

Titulaire de la délégation

NOM et Prénom	Fonction	Signature	Paraphe
Guy SAN JUAN	Directeur des affaires culturelles		G.S.J.

Sub-délégués : Michel VERROT - Cyril GOYER - Cindy DEBORGGRAEVE
Responsable programme cartes achats BNP Paribas : Cindy DEBORGGRAEVE

NOM et Prénom	Grade et Fonction	Signature	Paraphe
Michel VERROT	Architecte urbaniste en chef de l'Etat Directeur adjoint		
Cyril GOYER	Attaché principal d'administration Secrétaire Général - Adjoint du directeur		
Cindy DEBORGGRAEVE	Attachée principale d'administration Responsable ressources et moyens	